

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2722

8 novembre 2012

SOMMAIRE

Abbott Mexico S.à r.l.	130616	FAGE International S.A.	130632
AG4HR S.à r.l.	130610	Finkey S.A.	130636
AKC Invest S.à r.l.	130629	Folabin	130647
Anibia S.A.	130629	GCB Coal Holding II S.à r.l.	130647
Aptean Parent Co S.à r.l.	130621	GCB Coal Holding S.A.	130652
Assotrac Investments S.A.	130630	GS 2 Holdings S.à r.l.	130656
Atos Medical S.à r.l.	130629	Ideal Standard International Topco	130625
Axpo International S.A.	130645	Immaco S.A.	130652
A.Z.Com S.A.	130628	Immaco S.A.	130653
Besins Healthcare Luxembourg S.à r.l. ...	130654	Inverso Europe S.A.	130653
Bohman Investments S.A.	130630	Invia S.A.	130643
Bohman Investments S.A.	130630	Loft Concept	130653
Brugues S.à r.l.	130630	Lula Nordeste Japan S.à r.l.	130648
Carina Natural Resources	130636	Lux Golf Center	130653
CDPG Luxembourg II S.à r.l.	130629	Luxip S.A.	130654
Ceylon S.A.	130630	Mathis Prost C & P S.A.	130654
Consona Parent Co S.à r.l.	130621	Pamekas Investments S.A.	130654
Cornhill Group S.A.	130623	RBC Funds (Lux)	130654
Cornhill Management S.A.	130623	RBC Funds (Lux)	130655
Dimension Data Luxembourg	130631	RBC Funds (Lux)	130655
EEO S. à r.l.	130632	Reimerwe S.à r.l.	130655
EGL Holding Luxembourg AG	130645	Signet Investments S.A.	130655
Elbblick (Kilo) S.à r.l.	130631	Soadip Investments S.A.	130656
Elbblick (Oscar) S.à r.l.	130631	Takko S.à r.l.	130656
Erloch S.à r.l.	130631	T & C International S.A.	130632
Facts Services	130631		

AG4HR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.984.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh day of September.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Brazintest 16 Negócios Imobiliários Ltda, a company incorporated and organized under the laws of Brazil, having its registered office at Avenida das Nacoes Unidas, N° 12399 - Conjunto 85B, Brooklin Paulista, Sao Paulo, Brazil;

here represented by Mr. Kees-Jan Avis, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "AG4HR S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at SEVENTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (17,000.- USD) represented by SEVENTEEN THOUSAND (17,000) shares with a par value of ONE UNITED STATES DOLLAR (1.- USD) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of SEVENTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (17,000.- USD) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

a) Mr Sam SOTOODEH, businessman, born on 17 February 1957, in Iran, with professional address at 5, Hutton Centre Drive, Ste. 888, Santa Ana CA 92707, United States of America;

b) Ms Marta VENTURA, lawyer, born on 16 December 1961, Lisbon (PT), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

c) Mr. Mario COHN, lawyer, born on 16 January 1982, in Erlangen (DE), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Brazintevest 16 Negócios Imobiliários Ltda, une société de droit brésilienne dont le siège est établi à Avenida das Nacoes Unidas, N 12399 - Conjunto 85B, Brooklin Paulista, Sao Paulo, Brésil,

ici représentée par M. Kees-Jan Avis, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présents statuts pour l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "AG4HR S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DIX-SEPT MILLE DOLLARS (17.000,- USD) représenté par DIX-SEPT MILLE (17.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN DOLLAR US (1.- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DIX-SEPT MILLE (17.000) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DIX-SEPT MILLE DOLLARS (USD 17.000,-) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

a) Monsieur Sam SOTOODEH, home d'affaires, né le 17 février 1957, en Iran, avec adresse professionnelle au 5, Hutton Centre Drive, Ste. 888, Santa Ana CA 92707, Etats Unis d'Amérique

b) Madame Marta VENTURA, juriste, né le 16 décembre 1981 à Lisbonne (Portugal), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

c) Monsieur Mario COHN, juriste, né le 16 janvier 1982 à Erlangen (Allemagne), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Avis, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46727. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133637/359.

(120176887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Abbott Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.400.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.921.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

- Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.635 ("Abbott Investments"); and

- AbbVie Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.925 (“AbbVie Investments” together with Abbott Investments, the “Shareholders”).

Here all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties hereby represented as described above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Abbott Mexico S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.921 (the “Company”).

II.- That the 275,000 (two hundred seventy-five thousand) shares without nominal value held by Abbott Investments and the 46,000 (forty-six thousand) shares without nominal value held by AbbVie Investments, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the dissolution and opening of the Company’s liquidation;
3. Approval of the appointment of Abbott Investments and AbbVie Investments as liquidators of the Company;
4. Presentation and approval of the liquidators’ report and of the liquidation accounts of the Company;
5. Waiving of the appointment of an auditor for the liquidators’ report;
6. Discharge to the liquidators of the Company for the performance of their mandate;
7. Discharge to the managers of the Company for the performance of their mandate as from their appointment to the date of the appointment of the liquidators;
8. Declaration that the shareholders undertake to assume all assets and liabilities of the company;
9. Decision to close the liquidation and to transfer the remaining assets to the Shareholders;
10. Determination of the place where the Company’s documents and books are to be kept during the 5 years following the closing of the liquidation;
11. Mandate to the liquidators for the post closing operations to be done after the closure of the liquidation; and
12. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders unanimously resolved to waive their right to prior notice of the current meeting. The Shareholders unanimously acknowledge having been sufficiently informed of the agenda for the meeting and confirm that they consider themselves validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items on the agenda. The Shareholders further unanimously resolve that all the relevant documentation has been put at their disposal within sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution:

The Shareholders unanimously resolve, in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”) to declare the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the “Liquidation”).

Third resolution:

It was unanimously resolved to appoint Abbott Investments and AbbVie Investments as liquidators of the Company (the “Liquidators”).

Fourth resolution:

The Shareholders unanimously heard and approve (i) the report of the Liquidators on the management and the use of the assets of the Company (the “Liquidators’ Report”) and (ii) the liquidation accounts of the Company dated 17 September 2012 (the “Liquidation Accounts”).

Fifth resolution:

Based on the Liquidators’ Report and considering that the Shareholders are the holders of the whole share capital of the Company, the Shareholders of the Company expressly resolve to renounce to the appointment of a liquidation auditor.

Sixth resolution:

The Shareholders unanimously resolve to grant a full and complete discharge, without any reservation or restriction, to the Liquidators, for the accomplishment of their duty.

Seventh resolution:

The Shareholders unanimously resolve to grant a full and complete discharge, without any reservation or restriction, to:

- a) Mrs. Anita Bakker, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category A manager;
- b) Mrs. Tara Kaesebier, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;
- c) Mr. Thomas Freyman, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;
- d) Mr. Johan Dejans, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- e) Mr. Richard Brekelmans, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager,

for the accomplishment of their duty as from the date of the beginning of their mandate until the date of opening of the liquidation except for any acts of gross negligence, willful misconduct or fraud.

Eighth resolution:

The Shareholders unanimously resolve to transfer all remaining assets and liabilities to the Shareholders who are personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown. The Shareholders also resolve to ensure and guarantee, after the Liquidation, that all unknown remaining debts of the Company shall be assumed and settled by them.

Ninth resolution:

With respect to the basis of the Liquidation Accounts and the Liquidators' Report, the Shareholders unanimously resolve to transfer the remaining assets (the "Transfer") of the Company as described in the Liquidators' Report of the Company.

The Shareholders therefore unanimously acknowledge that on the basis of the Liquidators' Report, the Liquidation Accounts and further to the Transfer, that there are no further assets and liabilities left as per the date of this deed and as a consequence that there are no further assets nor liabilities at the level of the Company.

Therefore the Shareholders of the Company unanimously resolve that the Liquidation of the Company can be closed.

Tenth resolution:

The Shareholders unanimously resolve that the Company's documents and books are to be kept during the 5 (five) years following the closing of the liquidation at Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Eleventh resolution:

The Shareholders unanimously resolve to grant all powers to the Liquidators in order to:

- (i) proceed to the final formalities regarding the closing of the liquidation; and
- (ii) sign, execute or deliver any and all documents on behalf of the Company that may be required further to the closing of the liquidation of the Company.

The Shareholder also unanimously resolve to grant all powers to the Liquidators and to any of the individuals who were managers of the Company at the date it was put in liquidation, in order to carry out the remaining transactions linked to the closing of the liquidation, especially for filing the last tax returns of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-)

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.635 («Abbott Investments»); et

- AbbVie Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.925 («AbbVie Investments» ensemble avec Abbott Investments, les «Associés»)

Ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle sise au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, ainsi représentées, ont requis le notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés d'Abbott Mexico S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.921 (la «Société»).

II.- Que les 275.000 (deux cent soixante-quinze mille) parts sociales sans valeur nominale détenues par Abbott Investments et les 46.000 (quarante-six mille) parts sociales sans valeur nominale détenues par AbbVie Investments, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés auparavant.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et ouverture de la liquidation de la Société;
3. Approbation de la nomination d'Abbott Investments et d'AbbVie Investments, en tant que liquidateurs de la Société;
4. Présentation et approbation du rapport et des comptes de la liquidation par les liquidateurs de la Société;
5. Renonciation à la nomination d'un auditeur pour le rapport des liquidateurs;
6. Décharge des liquidateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat;
7. Décharge des gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats du jour de leur nomination à la date de nomination des liquidateurs;
8. Déclaration par laquelle les Associés s'engagent à assumer l'ensemble de l'actif et du passif de la société;
9. Décision de clôture de la liquidation et transfert des actifs subsistants aux Associés;
10. Détermination de l'endroit où les documents comptables et livres sociaux seront conservés durant les 5 années suivant la clôture de la liquidation;
11. Mandat des liquidateurs pour les opérations devant être réalisées suite à la clôture de la liquidation; et
12. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés ont renoncé à l'unanimité à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée. Les Associés reconnaissent à l'unanimité avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et confirment qu'ils considèrent être valablement convoqués et en conséquence, acceptent de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Les Associés décident en outre que toute la documentation pertinente produite lors de cette assemblée a été mise à leur disposition dans un délai suffisant lui permettant un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident à l'unanimité, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), de prononcer la dissolution volontaire de la Société et d'ouvrir sa liquidation (la «Liquidation»).

Troisième résolution:

Il a été décidé à l'unanimité de nommer Abbott Investments et AbbVie Investments en tant que liquidateurs de la Société (les «Liquidateurs»).

Quatrième résolution:

Les Associés ont entendu et approuvé à l'unanimité (i) le rapport des Liquidateurs sur la gestion et l'utilisation des actifs de la Société (le «Rapport des Liquidateurs») et (ii) les comptes de la liquidation de la Société datés du 17 septembre 2012 (les «Comptes de la Liquidation»).

Cinquième résolution:

Sur la base du Rapport des Liquidateurs et considérant que les Associés de la Société sont les détenteurs de la totalité du capital social de la Société, les Associés de la Société décident expressément de renoncer à la nomination d'un auditeur pour la liquidation.

Sixième résolution:

Les Associés décident à l'unanimité d'accorder une décharge entière et complète, sans réserves ni restrictions, aux Liquidateurs, pour l'exercice de leur mandat.

Septième résolution:

Les Associés décident à l'unanimité d'accorder une décharge entière et complète, sans réserves ni restrictions, à:

- a) Mme. Anita Bakker, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;
- b) Mme. Tara Kaesebier, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) M. Thomas Freyman, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- d) M. Johan Dejans, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- e) M. Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

pour l'accomplissement de leurs devoirs à compter du jour du commencement de leur mandat jusqu'à la date d'ouverture de la liquidation, excepté pour les actes de négligence grave, mauvaise conduite intentionnelle ou fraude.

Huitième résolution:

Les Associés décident à l'unanimité de transférer l'ensemble des actifs et passifs subsistants de la Société au profit des Associés qui sont personnellement responsables de l'ensemble des obligations et engagements de la Société, même ceux actuellement inconnus. Les Associés décident également d'assurer et garantir, qu'après la Liquidation, l'intégralité des dettes de la Société actuellement inconnues seront assumées et réglées par eux.

Neuvième résolution:

Sur la base des Comptes de la Liquidation et du Rapport des Liquidateurs, les Associés décident à l'unanimité de transférer tous les actifs subsistants (le «Transfert») de la Société conformément aux prévisions du Rapport des Liquidateurs de la Société.

Les Associés reconnaissent en conséquence que, sur la base du Rapport des Liquidateurs, des Comptes de la Liquidation et par suite du Transfert, aucun actif ou passif ne subsiste au jour du présent acte et qu'en conséquence, aucun passif ni actif ne subsiste au niveau de la Société.

Par conséquent, les Associés de la société décident à l'unanimité que la Liquidation de la Société peut être clôturée.

Dixième résolution:

Les Associés de la Société décident à l'unanimité que les documents comptables et livres de la Société resteront conservés durant 5 (cinq) années suivant la clôture de la liquidation à Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Onzième résolution:

Les Associés de la Société décident à l'unanimité d'accorder tous pouvoirs aux Liquidateurs afin de:

- (i) procéder aux formalités finales pour la clôture de la liquidation; et
- (ii) signer, exécuter et délivrer tous documents au nom de la Société qui pourront être requis suite à la clôture de la liquidation de la Société.

Egalement, les Associés de la Société décident à l'unanimité d'accorder tous pouvoirs aux Liquidateurs et à toutes les personnes qui ont été gérants de la Société à la date à laquelle elle a été mise en liquidation, afin que soient réalisées

toutes les opérations restantes liées à la clôture de la liquidation, notamment le dépôt de la dernière déclaration fiscale de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou devant être mise à sa charge à raison de cet acte, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le présent acte notarié fait et passé à Esch/Alzette, le jour tel qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12268. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012133612/239.

(120176707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

**Aptean Parent Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Consona Parent Co S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.191.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yaletown Borrower Co S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 168.005,

duly represented by Mr. Louis-Foulques SERVAJEAN-HILST, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 27th, 2012 in Luxembourg / Chicago (Illinois).

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Consona Parent Co S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 169.191, incorporated on May 30th, 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on July 4th, 2012 under number 1678 (the "Company").

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows: (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of name of the Company from "Consona Parent Co S.à r.l." to "Aptean Parent Co S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Consona Parent Co S.à r.l." to "Aptean Parent Co S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Aptean Parent Co S.à r.l." (the "Company")."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yaletown Borrower Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.005,

ici représentée par Monsieur Louis-Foulques SERVAJEAN-HILST, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg / Chicago (Illinois), le 27 septembre 2012.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique Associé Unique») de Consona Parent Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.191, constituée en date du 30 mai 2012, selon acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1678 en date du 4 juillet 2012 (ci-après la "Société").

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant (l'«Ordre du Jour»):

Ordre du jour

1. Changement de la raison sociale de la Société de «Consona Parent Co S.à r.l.» en «Aptean Parent Co S.à r.l.»; et
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

Ayant dûment examiné chaque point à l'Ordre du Jour, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la raison sociale de la Société de «Consona Parent Co S.à r.l.» en «Aptean Parent Co S.à r.l.».

Seconde résolution

Conséquemment à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme il suit:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Aptean Parent Co S.à r.l.» (la «Société»)».

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.-F. Servajeau-Hilst et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} octobre 2012. Relation: LAC/2012/45428. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133693/92.

(120176561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

**Cornhill Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Cornhill Group S.A.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.808.

In the year two thousand and twelve, on the second of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Cornhill Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.808 (the Company). The Company has been incorporated on December 20th, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 364 of February 10th, 2012.

The Meeting is chaired by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Sylvie DUPONT, private employee, professionally residing at the same address, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Antoinette QURESHI, private employee, professionally residing at the same address, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company represented at the Meeting, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been validly constituted, the Chairman requests the notary to record:

I. that it appears from the attendance list that all of the 1,000 (one thousand) shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from "Cornhill Group S.A." to "Cornhill Management S.A.";
2. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting unanimously waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "Cornhill Group S.A." to "Cornhill Management S.A.".

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 1, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 1. Form, Denomination.** A public limited liability company (société anonyme) with the name "Cornhill Management S.A." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and these articles of association (the "Articles")."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, Christian names and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le deux août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Cornhill Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.165.808 (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2011 par un acte de Maître Martine Scaheffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Memorial C du Recueil des Sociétés et Associations n° 364 du 10 février 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé pivé, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Antoinette QURESHI, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. qu'il apparaît d'après la liste de présence que l'ensemble des 1.000 (mille) actions ayant une valeur nominale de 125.- EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, est dûment représenté à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement du nom de la Société Cornhill Group S.A. pour devenir Cornhill Management S.A.;
2. Divers.

III. que l'Assemblée à décider de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le nom de la Société à de "Cornhill Group S.A." en "Cornhill Management S.A."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er}, premier paragraphe, des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessous, de sorte que l'article 1 aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de «Cornhill Management S.A.» (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par ces Statuts (les «Statuts»).»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys, S. Dupont, A. Qureshi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2012. LAC/2012/38002. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133694/122.

(120176538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Ideal Standard International Topco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.771.

Rectificatif du dépôt L110086338 déposé le 06/06/2011

L'an deux mille douze, le vingt-six septembre..

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Maître Katia Gauzes, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Adrian Aldinger, ci-après dénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 septembre 2012.

2.- Maître Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg.

3.- Maître Yan Yang, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles personnes comparantes ont agi comme président, secrétaire, scrutateur et représentants des actionnaires, lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Ideal Standard International Topco, une société en commandite par actions ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 132.771 (la «Société»), tenue par devant le notaire instrumentant en date du 12 avril 2011, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1916 du 20 août 2011, et déposée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en date du 6 juin 2011, numéro L110086338. Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter que lors des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2011 (ciaprès l'«Assemblée»), une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte notarié.

Le 12 avril 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de modifier et de reformuler les statuts de la Société, notamment en (i) augmentant le capital social autorisé de la Société par la création de différentes classes d'actions dans lesquelles les CPEC nouvellement émises sont convertibles, (ii) en fixant le capital nominal de la Société à un centime d'euro (EUR 0,01) par action et (iii) en garantissant une distribution parmi les détenteurs de titres de la Société en fonction du type de titres détenus.

Dans la seconde résolution de l'acte notarié relative à la refonte des statuts de la Société, le montant du capital autorisé total tel que décrit à l'article 6.20 des statuts modifiés de la Société est erroné et ne correspond pas à la somme du montant de capital autorisé attribué à chacune des classes listées dans ce même article. Dès lors, le montant total du

capital autorisé doit être rectifié de «cent quarante millions six cent trois mille quatre cent un euros et dix centimes (EUR140.603.401,10)» à «cent quarante millions quatre cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt neuf euros et soixante-quatorze centimes (EUR 140.426.389.74)».

Par conséquent, il y a lieu de modifier dans les versions anglaise et française l'article 6.20 des statuts de la Société comme suit:

Version anglaise

" **6.20. Authorized Capital.** The Company has an authorized capital which is fixed at one hundred forty million four hundred twenty-six thousand three hundred eighty-nine euro and seventy-four cents (EUR 140,426,389.74), including the subscribed capital, represented by:

(a) forty-five thousand three hundred fifty-two (45,352) Super Senior Class 0A Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(b) seventy-six thousand five hundred thirty-two (76,532) Super Senior Class 0B Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(c) twenty-eight thousand seven hundred twenty-two (28,722) Super Senior Class 0C Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(d) forty-eight thousand four hundred sixty-eight (48,468) Super Senior Class 0D Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(e) five million one hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-two (5,174,992) Super Senior Class 3A Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(f) three million two hundred seventy-seven thousand three hundred sixty (3,277,360) Super Senior Class 3B Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(g) one million six hundred forty-seven thousand two hundred six (1,647,206) Super Senior Class 4A Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(h) one million forty-three thousand one hundred eighty-seven (1,043,187) Super Senior Class 4B Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(i) sixteen million thirty-four thousand nine hundred seven (16,034,907) Super Senior Class 1A Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(j) ten million one hundred fifty-five thousand twenty-four (10,155,024) Super Senior Class 1D Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(k) five million one hundred three thousand nine hundred twenty-nine (5,103,929) Super Senior Class 2A Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(l) thirty-eight thousand seven hundred seventy-five (38,775) Super Senior Class 2B Ordinary Shares with a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each;

(m) thirty-eight thousand seven hundred seventy-five (38,775) Super Senior Class 2C Ordinary Shares with a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each;

(n) three million two hundred thirty-two thousand three hundred fifty-five (3,232,355) Super Senior Class 1E Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(o) seven million two hundred thirty-nine thousand nine hundred sixty (7,239,960) Super Senior Class 5A Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(p) four million five hundred eighty-five thousand one hundred twenty (4,585,120) Super Senior Class 5B Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(q) two million three hundred four thousand four hundred eighty-seven (2,304,487) Super Senior Class 6A Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(r) one million four hundred fifty-nine thousand four hundred forty-nine (1,459,449) Super Senior Class 6B Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(s) sixty-one thousand two hundred twenty-five (61,225) Super Senior Class 1B Ordinary Shares with a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each;

(t) sixty-one thousand two hundred twenty-five (61,225) Super Senior Class 1C Ordinary Shares with a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each;

(u) thirteen billion eight hundred and ninety-five million (13,895,000,000) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time and which are reserved for issuance upon the conversion of the Series 1 CPECs;

(v) twenty-eight million eight hundred seventy-four thousand two hundred seventy-seven (28,874,277) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefor;

(w) twenty-eight million six hundred sixty-three thousand one hundred thirteen (28,663,113) Class C Ordinary Shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefor; and

(x) twenty-eight million four hundred forty-four thousand five hundred thirty-four (28,444,534) Class D Ordinary Shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefor.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Commandité is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Commandité may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. The Commandité may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Commandité, the present article is, as a consequence, to be adjusted."

Version française

« **6.20. Capital autorisé.** La Société dispose d'un capital autorisé de cent quarante millions quatre cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt neuf euros et soixante-quatorze centimes (EUR 140.426.389.74), y compris le capital souscrit, représenté par:

(a) quarante-cinq mille trois cent cinquante-deux (45 352) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 0A ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(b) soixante-seize mille cinq cent trente-deux (76 532) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 0B ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(c) vingt-huit mille sept cent vingt-deux (28 722) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 0C ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(d) quarante-huit mille quatre cent soixante-huit (48 468) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 0D ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(e) cinq millions cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingtdouze (5 174 992) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 3A ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune;

(f) trois millions deux cent soixante dix-sept mille trois cent soixante (3 277 360) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 3B ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(g) un million six cent quarante-sept mille deux cent six (1 647 206) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 4A ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(h) un million quarante-trois mille cent quatre-vingt-sept (1 043 187) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 4B ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(i) seize millions trente-quatre mille neuf cent sept (16 034 907) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 1A ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(j) dix millions cent cinquante-cinq mille vingt-quatre (10 155 024) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 1D ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(k) cinq millions cent trois mille neuf cent vingt-neuf (5 103 929) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 2A ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(l) trente-huit mille sept cent soixante-quinze (38 775) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 2B ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(m) trente-huit mille sept cent soixante-quinze (38 775) Actions ordinaires Super Senior de Classe 2C ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune;

(n) trois millions deux cent trente-deux mille trois cent cinquante-cinq (3 232 355) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 1E ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(o) sept millions deux cent trente-neuf mille neuf cent soixante (7 239 960) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 5A ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(p) quatre millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt (4 585 120) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 5B ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(q) deux millions trois cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-sept (2 304 487) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 6A ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(r) un million quatre cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante-neuf (1 459 449) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 6B ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(s) soixante et un mille deux cent vingt-cinq (61 225) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 1B ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(t) soixante et un mille deux cent vingt-cinq (61 225) Actions Ordinaires Super Senior de Classe 1C ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(u) treize milliards huit cent quatre-vingt-quinze millions (13.895.000.000) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, qui sont réservées pour une émission future et réservées pour être émises lors de la conversion des Séries 1 CPECs;

(v) vingt-huit millions huit cent soixante-quatorze mille deux cent soixante-dix-sept (28.874.277) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, qui sont réservées pour être émises au bénéfice de tout Cadre qui y souscrit;

(w) vingt-huit millions six cent soixante-trois mille cent treize (28.663.113) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, qui sont réservées pour être émises au bénéfice de tout Cadre qui y souscrit; et

(x) vingt-huit millions quatre cent quarante-quatre mille cinq cent trente-quatre (28.444.534) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, qui sont réservées pour être émises au bénéfice de tout Cadre qui y souscrit.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires visant à créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, plus particulièrement en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, notamment afin de fixer la date et le nombre d'actions nouvelles à souscrire et à émettre, afin de déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, afin de déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou dirigeant de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements au titre des actions nouvelles représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ALDINGER, Y. YANG et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46385. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133862/184.

(120176699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

A.Z.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 38.287.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012133611/11.

(120176603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Anibia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.871.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 1^{er} octobre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat;

Monsieur Alberto Morandini et Madame Valérie Emond sont désormais domiciliés professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat;

Monsieur Geoffrey Henry démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat;

Madame Kristen Marie Simat née le 7 juin 1974 à New York (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant 24, Fifth Avenue, New York 10011 (Etats-Unis d'Amérique) est nommée en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans;

Monsieur Alberto Morandini est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133625/20.

(120176654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Atos Medical S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 104.334.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30 juillet 2012, sous la référence L120132523 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 31 août 2012.

Référence de publication: 2012133629/13.

(120176577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

CDPG Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.580.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

CDPG Luxembourg II S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2012133707/14.

(120176584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

AKC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 162.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133639/10.

(120176683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Assotrac Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.605.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133650/9.

(120176688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Brugues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 124.692.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012133662/12.

(120176650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Bohman Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133672/9.

(120176664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Ceylon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 octobre 2012

- La démission de Monsieur Celso GOMES DOMINGUES de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance est nommé en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

CEYLON S.A.

Référence de publication: 2012133711/14.

(120176613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Bohman Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133673/9.

(120176672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Dimension Data Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 43.810.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 28 août 2012 la décision suivante:

1. Renouvellement du mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprise agréé, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2013, pour l'exercice se clôturant le 30 Septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012133735/14.

(120176674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Elbblick (Kilo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 127.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133757/9.

(120176632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Elbblick (Oscar) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 127.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133760/9.

(120176642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Facts Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 98.790.

Extrait rectificatif à l'extrait L120169934 déposée le 03/10/2012

Il résulte des résolutions prises par Le conseil d'administration de la société en date du 3 octobre 2012 que le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133791/13.

(120176655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Erloch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 157.787.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la société du 10 décembre 2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012133763/15.

(120176648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

EEO S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 118.649.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012133768/12.

(120176915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

T & C International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T & C INTERNATIONAL S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012134099/11.

(120176640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

FAGE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 171.645.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of FAGE International S.A., a société anonyme incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 25, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting is chaired by Annick Braquet, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appointed as secretary, Solange Wolter, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The Meeting elected as scrutineer, Arlette Siebenaler, with professional address at L1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list (the Attendance List). Such list and each proxy, after having been signed ne varietur by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. It appears from the Attendance List that the fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiving the convening notices;

2. Proposing to increase the share capital of the Company by an amount of two United States Dollars (USD 2.-) in order to bring the share capital from its present amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to an amount of fifty thousand and two United States Dollars (USD 50,002.-) by way of the issuance of two (2) new shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights, features and obligations as the existing shares;

3. Subscribing for and payment of the newly issued shares as specified under item

2. above by way of a contribution in kind;

4. Subsequently, amending article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above changes;

5. Amending the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

IV. These facts having been exposed and recognized as true and correct by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which had been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two United States Dollars (USD 2.-) in order to bring the share capital from its present amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to an amount of fifty thousand and two United States Dollars (USD 50,002.-) by way of the issuance of two (2) new shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights, features and obligations as the existing shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

1. Shareholder 1 (as defined in the Attendance List) declares to subscribe to one (1) new share of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), and to fully pay it up by way of a contribution in kind consisting in six million six hundred forty-eight thousand six hundred fifty (6,648,650) issued and outstanding shares of capital stock of FAGE Dairy Industry S.A., a société anonyme incorporated and organized under the laws of the Hellenic Republic, having its registered office at 35 Hermou Street, 144 52 Metamorfossi, Attica, Greece, registered with the Division of Development of the Northern Sector of Athens of the Prefecture of Attica (Department for Societies Anonymes) under registration number 13219/01.../86/087 and tax ID number 094061540 (FAGE Greece), representing 50% of the entire share capital of FAGE Greece and having an aggregate value of at least twenty-five million eight hundred sixty-four thousand United States Dollars (USD 25,864,000.-) (the Shareholder 1 Shares), it being understood that such contribution in kind is to be allocated as follows:

(i) One United States Dollar (USD 1.-) is to be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) Twenty-five million eight hundred sixty-three thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars (USD 25,863,999.-) are to be allocated to the share premium account of the Company.

2. Shareholder 2 (as defined in the Attendance List) declares to subscribe to one (1) new share of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), and to fully pay it up by way of a contribution in kind consisting in six million six hundred forty-eight thousand six hundred fifty (6,648,650) issued and outstanding shares of capital stock of FAGE Greece, representing 50% of the entire share capital of FAGE Greece and having an aggregate value of at least twenty-five million eight hundred sixty-four thousand United States Dollars (USD 25,864,000.-) (the Shareholder 2 Shares and together with the Shareholder 1 Shares, the Shares), it being understood that such contribution in kind is to be allocated as follows:

(i) One United States Dollar (USD 1.-) is to be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) Twenty-five million eight hundred sixty-three thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars (USD 25,863,999.-) are to be allocated to the share premium account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, the Shares being contributed to the Company have been the subject of a report prepared by Grant Thornton

Lux Audit S.A., independent auditor (réviseur d'entreprises agréée) dated September 27, 2012, which concludes as follows:

“Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the par value of the Company's shares to be issued, and the allocation to the share premium account”.

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at fifty thousand and two United States Dollars (USD 50,002.-), represented by fifty thousand and two (50,002) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to effect the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 7,000..

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Board of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the Board of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de FAGE International S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 septembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président nomme Solange Wolter, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, comme scrutateur.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence (la Liste de Présence). Ladite liste et chaque procuration, après avoir été signées *ne varietur* par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal;

II. Il ressort de la Liste de Présence que les cinquante mille (50.000) actions nominatives ayant une valeur nominale de un dollar américain chacune (USD 1,-), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renoncer aux formalités de convocation;

2. Proposer augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux dollars américains (USD 2,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, au montant

de cinquante mille deux dollars américains (USD 50.002,-), par l'émission de deux (2) nouvelles actions d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-), ayant les mêmes droits, caractéristiques et obligations que les actions existantes;

3. Souscrire et libérer les actions nouvellement émises tel que précisé au point 2. ci-dessus par un apport en nature;

4. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus;

5. Modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

6. Divers.

IV. Ces faits exposés et reconnus sincères et exacts par l'Assemblée, après discussion et approbation de ce qui précède, l'Assemblée décide à l'unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux dollars américains (USD 2,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, au montant de cinquante mille deux dollars américains (USD 50.002,-), par l'émission de deux (2) nouvelles actions d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-), ayant les mêmes droits, caractéristiques et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entière libération de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Sur ce,

1. Actionnaire 1 (tel que défini sur la Liste de Présence) déclare souscrire à une (1) nouvelle action de la Société, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,), et la libérer entièrement par un apport en nature qui se compose de six millions six cent quarante-huit mille six cent cinquante (6.648.650) actions émises et en circulation du capital de FAGE Dairy Industry S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois de la République Hellénique, dont le siège social se situe à 35 Hermou Street, 144 52 Metamorfossi, Attica, Grèce, immatriculée à la Division de Développement du Secteur Nord d'Athènes de la Préfecture d'Attica (Département des Sociétés Anonymes) sous le numéro d'immatriculation 132/19/01AT/B/86/087 et numéro d'identification fiscale 094061540 (FAGE Greece), représentant 50% du capital social de FAGE Greece et ayant une valeur totale d'au moins vingt-cinq millions huit cent soixante-quatre mille dollars américains (USD 25.864.000,-) (les Actions de l'Actionnaire 1), étant entendu que cet apport en nature sera affecté de la manière suivante:

(i) Un dollar américain (USD 1,-) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) vingt-cinq millions huit cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 25.863.999,-) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

2. Actionnaire 2 (tel que défini sur la Liste de Présence) déclare souscrire à une (1) nouvelle action de la Société, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,), et la libérer entièrement par un apport en nature qui se compose de six millions six cent quarante-huit mille six cent cinquante (6.648.650) actions émises et en circulation du capital de FAGE Greece, représentant 50% du capital social de FAGE Greece et ayant une valeur totale d'au moins vingt-cinq millions huit cent soixante-quatre mille dollars américains (USD 25.864.000,-) (les Actions de l'Actionnaire 2 et avec les Actions de l'Actionnaire 1, les Actions), étant entendu que cet apport en nature sera affecté de la manière suivante:

(i) Un dollar américain (USD 1,-) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) vingt-cinq millions huit cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 25.863.999,-) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

En vertu de l'article 26-1 et l'article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, les Actions ainsi apportées à la Société ont fait l'objet d'un rapport établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, daté du 27 septembre 2012 qui conclut comme suit:

«Sur base de notre travail, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous ferait croire que la valeur totale de la contribution en nature ne correspond pas au moins au nombre d'actions et à leur valeur nominale à émettre par la Société, ainsi que l'allocation au compte de prime d'émission».

Ledit rapport du réviseur après avoir été signé ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cinquante mille deux dollars américains (USD 50.002.-) représenté par cinquante mille deux (USD 50.002.-) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, chacun individuellement avec plein pouvoir de substitution afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 7.000..

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du Bureau de l'Assemblée, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et à la demande du Bureau de l'Assemblée, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45334. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133794/221.

(120176712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

**Carina Natural Resources, Société à responsabilité limitée,
(anc. Finkey S.A.).**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.326.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "FINKEY S.A.", a limited company under Luxembourg Law, having its registered office in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, incorporated by deed of notary Joseph Elvinger, then residing in Luxembourg, on 27th May 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1560 on August, 13th, 2009, modified by deed of notary Francis Kessler, on June 12th, 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1962 on August 7th, 2012, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 147326.

The meeting was opened with Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE Carina Natural Resources SOUSA, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The meeting elected as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the name of FINKEY S.A. into Carina Natural Resources;
2. Amendment of the legal form from a "Société Anonyme" into a "Société à Responsabilité Limitée";
3. Amendment of the object of Carina Natural Resources by replacing paragraph 3.1 with the following content:

"The Company's purpose is also to evaluate, acquire the rights to concessions, leases and title to, and develop mineral and hydrocarbon resources; conduct associated business transactions including processing, transportation and marketing

of produced minerals and hydrocarbons, hold, licence and market intellectual property rights, copyrights, and proprietary rights associated with these activities; and other actions as necessary to conduct the general business of the Company."

4. Decrease of the share capital of the Company from its current value of EUR 33,000.- (thirty three thousand euros) down to EUR 30,000 (thirty thousand euros) through the cancellation of three (3) shares of the Company with a nominal par value of EUR 1,000 (one thousand euros) each by creation of a shareholder liability;

5. Cancellation of the nominal par value of the share capital;

6. Determination of the new par value of the shares of the capital to be as follows: «The corporate capital is set at EUR 30,000.- (thirty thousand euros) divided into 300 (three hundred) shares with a nominal par value of EUR 100 (one hundred euros) each»

7. Resignation of the sole director and discharge for his mandate;

8. Resignation of the statutory auditor and discharge for his mandate;

9. Full restatement of the Articles of Association;

10. Appointment of two Managers;

11. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the company FINKEY S.A. into Carina Natural Resources.

Second resolution

The general meeting decides to change the legal form of the company from a "Société Anonyme" into a "Société à Responsabilité Limitée".

Third resolution

The general meeting decides to amend the object of Carina Natural Resources by replacing paragraph 3.1 with the following content:

"The Company's purpose is also to evaluate, acquire the rights to concessions, leases and title to, and develop mineral and hydrocarbon resources; conduct associated business transactions including processing, transportation and marketing of produced minerals and hydrocarbons, hold, licence and market intellectual property rights, copyrights, and proprietary rights associated with these activities; and other actions as necessary to conduct the general business of the Company."

Fourth resolution

The General meeting decides to decrease the share capital of the Company from its current value of EUR 33,000.- (thirty three thousand euros) down to EUR 30,000.- (thirty thousand euros) through the cancellation of three (3) shares of the Company with a nominal par value of EUR 1,000.- (one thousand euros) each by creation of a shareholder liability.

Fifth resolution

The General meeting decides to cancel the nominal par value of the share capital.

Sixth resolution

The General meeting decides to determine the new par value of the shares of the capital, to be as follows: «The corporate capital is set at EUR 30,000.- (thirty thousand euros) divided into 300 (three hundred) shares with a nominal par value of EUR 100 (one hundred euros) each»

Seventh resolution

The General meeting decides to accept the resignation of Mr Jean-Michel HAMELLE, chartered accountant, residing professionally in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, from his mandate as sole director of the Company and decides to grant him full discharge for the execution of his mandate up to this day.

Eighth resolution

The General meeting decides to accept the resignation of Tax Consult S.A. with registered seat in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, from his mandate as statutory auditor of the Company and decides to grant it full discharge for the execution of his mandate up to this day.

Ninth resolution

As consequence of the foregoing, the shareholders resolved to fully restate the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

« **Art. 1.** There is formed by the owner of the shares created hereinafter and of all those that may be created subsequently a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter "the Company"), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), as well as by the articles of association (hereafter "the Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company's purpose is also to evaluate, acquire the rights to concessions, leases and title to, and develop mineral and hydrocarbon resources; conduct associated business transactions including processing, transportation and marketing of produced minerals and hydrocarbons; hold, licence and market intellectual property rights, copyrights, and proprietary rights associated with these activities; and other actions as necessary to conduct the general business of the Company.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The Company may grant loans to the affiliated companies and to any other companies in which it takes some direct or indirect interest.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The name of the Company shall be "Carina Natural Resources", public limited liability company.

Art. 4. The Company shall be formed for an unlimited duration.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The corporate capital is fixed at thirty thousand euros (EUR 30,000.-), represented by three hundred (300) shares with a nominal par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder holding 100% of the shares, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of several managers, the managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing their approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The manager or the board of managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year shall start on the first day of January and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Tenth resolution

The general meeting decides to appoint as managers of the company for an unlimited period:

- Mr William Henry HARMON, President, born on October 21st, 1954 at West Virginia, USA and residing professionally at 900 Virginia Street, East, Suite 600, Charleston, West Virginia 25301, USA

- Mr Jean-Michel HAMELLE, Certified Chartered Accountant, born on September 13th, 1962 in Reims (FR) and residing professionally at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of the two managers.

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINKEY S.A.", avec siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1560 du 13 août 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, en date du 12 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1962 du 7 août 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 147326.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

qui désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGODE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du nom de la société de FINKEY S.A. en Carina Natural Resources.

2. Transformation de la Société en une société à responsabilité limitée.

3. Modification de l'objet social de Carina Natural Resources par le remplacement du paragraphe 3.1 ayant la teneur suivante: " La Société a également pour objet social l'évaluation et l'acquisition des droits sur des concessions, des baux et des titres de propriété en lien avec des ressources minières et hydrocarbure et de les développer. La société peut également s'associer afin de mener toute transaction incluant la transformation, le transport et la commercialisation de produits miniers et d'hydrocarbures, détenir, breveter et commercialiser des droits de propriété intellectuelle, copyrights et droits de propriété en lien avec les activités décrites ci-avant. La Société pourra également mener tout autre action qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement de son objet social. "

4. Réduction du capital social actuel de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) à EUR 30.000,- (trente mille) par annulation de 3 (trois) actions de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille) chacune et la création d'une dette vis-à-vis des actionnaires.

5. Annulation de la valeur nominale des actions de la Société.

6. Fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales constituant le capital de la Société pour lui donner la teneur suivante: «Le capital souscrit de la Société est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune»

7. Démission de l'administrateur unique et décharge à lui donner pour l'exercice de ses fonctions.

8. Démission du commissaire aux comptes et décharge à lui donner pour l'exercice de ses fonctions.

9. Refonte complète des statuts.

10. Nomination de deux gérants.

11. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société de FINKEY S.A. en Carina Natural Resources.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la Société en une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de Carina Natural Resources en remplaçant l'article 3.1 par le paragraphe suivant:

«La Société a également pour objet social l'évaluation et l'acquisition des droits sur des concessions, des baux et des titres de propriété en lien avec des ressources minières et hydrocarbure et de les développer. La société peut également s'associer afin de mener toute transaction incluant la transformation, le transport et la commercialisation de produits miniers et d'hydrocarbures, détenir, breveter et commercialiser des droits de propriété intellectuelle, copyrights et droits de propriété en lien avec les activités décrites ci-avant. La Société pourra également mener tout autre action qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement de son objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société s'élevant actuellement à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) pour le porter à EUR 30.000,- (trente mille euros) par annulation de 3 (trois) actions de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune et création d'une dette vis-à-vis de l'actionnaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale des actions de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale des actions constituant le capital de la Société comme suit: «Le capital souscrit de la Société est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune»

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, de ses fonctions d'administrateur de la Société, et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société anonyme "Tax Consult S.A." de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société et de lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide d'effectuer une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a également pour objet social l'évaluation et l'acquisition des droits sur des concessions, des baux et des titres de propriété en lien avec des ressources minières et hydrocarbure et de les développer. La société peut également s'associer afin de mener toute transaction incluant la transformation, le transport et la commercialisation de produits miniers et d'hydrocarbures, détenir, breveter et commercialiser des droits de propriété intellectuelle, copyrights et droits de propriété en lien avec les activités décrites ci-avant. La Société pourra également mener tout autre action qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement de son objet social.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Art. 3. La Société aura la dénomination "Carina Natural Resources", société à responsabilité limitée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à trente-mille euros (EUR 30.000,-) représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé détenant 100% des parts sociales, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants n'/ne est/sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci pourront, à l'unanimité prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation par écrit, que ce soit par câble, télégramme, télex, fax ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés sur décision des associés de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur William HARMON, PDG, né le 21 octobre 1954 à West Virginia, USA et demeurant professionnellement au 900, Virginia Street, East, Suite 600, Charleston, West Virginia 25301, USA,
- Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable, né le 13 septembre 1962 à Reims (FR), et demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12885. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133802/365.

(120176651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Invia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.304.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE NINTH DAY OF OCTOBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "INVIA SA", having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg number B 62304, incorporated by a deed of Maître Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg, on the 18th of December 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 211 of 3rd April 1998.

The extraordinary general meeting is opened by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in Howald, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally in Howald.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in Howald.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Discard of the nominal value of the shares.
2. Conversion of the present capital of EUR 469,000.- divided into 10,000 shares into a capital of SEK 4,193,865.68, divided into 10,000 shares without par value, at the conversion rate of 1 SEK = EUR 0.11183, with retroactive effect at January 1st, 2012.
3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the bylaws, which henceforth will read as follows:

Art. 5. Paragraph 1. "The subscribed capital of the company is fixed at SEK 4,193,865.68 (four million one hundred and ninety three thousand eight hundred sixty five point sixty eight Swedish Kronor) divided into ten thousand (10,000) shares without par value."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to discard the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting resolves to convert the present capital of EUR 469,000.- (four hundred sixty nine thousand euro) divided into 10,000 (ten thousand) shares into a capital of SEK 4,193,865.68 (four million one hundred and ninety three thousand eight hundred sixty five point sixty eight Swedish Kronor), divided into 10,000 (ten thousand) shares without par value, at the conversion rate of 1 SEK = EUR 0.11183, with retroactive effect at January 1st, 2012.

Third resolution

As a result of the above taken resolutions, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the bylaws, which henceforth will read as follows:

Art. 5. Paragraph 1. "The subscribed capital of the company is fixed at SEK 4,193,865.68 (four million one hundred and ninety three thousand eight hundred sixty five point sixty eight Swedish Kronor) divided into ten thousand (10,000) shares without par value."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald on the day before mentioned.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE NEUF OCTOBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "INVIA SA", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg numéro B 62304, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 211 du 03 avril 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale.

2. Conversion du capital actuel de EUR 469.000.-représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale en un capital de SEK 4.193.865,68 représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale, au taux de change de 1 SEK = EUR 0,11183 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Premier paragraphe. "Le capital souscrit est fixé à SEK 4.193.865,68 (quatre millions cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-cinq virgule soixante-huit couronnes suédoises), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale."

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital actuel de EUR 469.000.- (quatre cent soixante-neuf mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale en un capital de SEK 4.193.865,68 (quatre millions cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-cinq virgule soixante-huit couronnes suédoises), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, au taux de change de 1 SEK = EUR 0,11183 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

Troisième résolution

A la suite des résolutions prises ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Premier paragraphe. "Le capital souscrit est fixé à représenté par SEK 4.193.865,68 (quatre millions cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-cinq virgule soixante-huit couronnes suédoises), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. JASICA, V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 octobre 2012. Relation: RED/2012/1344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 octobre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012133885/116.

(120176891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

**Axpo International S.A., Société Anonyme,
(anc. EGL Holding Luxembourg AG).**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 103.420.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EGL Holding Luxembourg AG, (hereinafter the "Company"), a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.420, incorporated under the denomination of ELEKTRIZITÄTS-GESELLSCHAFT LAUFENBERG LUXEMBOURG AG pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1302 of 20 December 2004. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette Grand Duchy of Luxembourg, on 25 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2845 of 22 November 2011.

The meeting is opened at four p.m., with Mr. Charles HEISBOURG, LL.M., residing in Luxembourg, in the chair, who designates Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing in Luxembourg as secretary.

The meeting designates Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing in Luxembourg as scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to state, whereby the meeting agrees, that:

- all the shareholders are present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with the deed;
- pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented in this extraordinary general assembly and the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to the meeting, and agree to waive the notice requirements;
- the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Change of denomination of the Company into "Axpo International S.A.";
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

After duly considering each item on the agenda, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The general meeting decides to change the denomination of the Company from "EGL Holding Luxembourg AG" into "Axpo International S.A." with effect as of the day hereof.

Second Resolution

The general meeting decides to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of Axpo International S.A."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name, and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am ersten Oktober.

Vor der Unterzeichnenden, Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Wird eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der EGL Holding Luxembourg AG (im Folgenden die „Gesellschaft“) abgehalten, einer unter Luxemburger Recht gegründeten und bestehenden société anonyme mit Sitz in 7, place du Théâtre, L-2613 Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 103.420, gegründet unter der Bezeichnung ELEKTRIZITÄTSGESELLSCHAFT LAUFENBERG LUXEMBOURG AG am 21. September 2004 gemäß einer Urkunde des Notars Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1302 vom 20 Dezember 2004 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 25. August 2011 gemäß einer Urkunde des Notars Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, geändert, welche im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2255 vom 11. November 2009 veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung wurde um sechzehn Uhr mit Herrn Charles Heisbourg, LL.M., wohnhaft in Luxemburg, als Vorsitzendem eröffnet,

welcher Herrn Gianpiero SADDI, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg als Sekretär ernannte.

Die Generalversammlung wählte Herrn Raymond THILL, „maître en droit“, wohnhaft in Luxemburg als Stimmzähler.

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, das Folgende zu beurkunden, wobei die Versammlung zustimmt, dass:

- alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet sind, und welche von den anwesenden Aktionären, den Vertretern der vertretenen Aktionäre sowie dem Versammlungsausschuss ordnungsgemäß unterzeichnet wird. Diese Liste wird ebenso wie die Vollmachten ne varietur werden mit dieser Urkunde hinterlegt;

- aus dieser Anwesenheitsliste hervorgeht, dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass ihnen vor der Generalversammlung die Tagesordnung mitgeteilt wurde und sie diese zur Kenntnis genommen haben und sie auf die Erfordernisse einer formellen Einberufung verzichten;

- die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß besetzt ist und daher rechtmäßig über die folgende Tagesordnung befinden kann:

Tagesordnung

1. Umfirmierung der Gesellschaft in „Axpo International S.A.“;
2. Anschließende Änderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft.

Nach der Beratung über die Tagesordnungspunkte hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaft von „EGL Holding Luxembourg AG“ in „Axpo International S.A.“ umzufirmieren, mit Effekt am Tag dieser Urkunde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

„ **Art. 1.** Unter der Bezeichnung „Axpo International S.A.“ wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.“

Kosten

Die der Gesellschaft aufgrund dieses Aktes entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg an dem zu Beginn erwähnten Tag aufgenommen wurde.

Der unterzeichnete Notar, der die englische und deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag der erschienenen Partei, dass diese Urkunde auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen der erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen des englischen vom deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Niederschrift ist den erschienenen Personen, die dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt sind, verlesen worden und von dem Notar zusammen mit den erschienenen Personen unterzeichnet worden.

Signé: C. Heisbourg, G. Saggi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2012. Relation: LAC/2012/45787. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133772/107.

(120176606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Folabin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOLABIN

Mohamed Eyad KAYALI KAYALI

Manager

Référence de publication: 2012133806/12.

(120176633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

GCB Coal Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 161.123.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133824/9.

(120176682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Lula Nordeste Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.722.397,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 164.779.

In the year two thousand and twelve, on the fifth of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Nippon Yusen Kabushiki Kaisha, a joint-stock company (Kabushiki Kaisha) established and existing under the laws of Japan, having its registered office at 32, Marunouchi, 2-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0005, Japan, and registered with the Tokyo Legal Affairs Bureau under number 0100-01-023785 (NYK), and

- ITOCHU Corporation, a joint-stock company (Kabushiki Kaisha) established and existing under the laws of Japan, having its registered office at 1-3, Umeda, 3Chome, Kita-ku, Osaka 530-8448, Japan, and registered with the Tokyo Legal Affairs Bureau under number 1200-01-077358 (ITOCHU),

here represented by Mr. Gilles Martinez, private employee, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on October 4, 2012.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Lula Nordeste Japan S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164779, established pursuant to a deed of the Maître Francis Kessler, pre-named, dated October 21, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3209 dated December 29, 2011, and whose articles of association have last been amended pursuant to a deed of the Maître Francis Kessler, pre-named, dated August 20, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The Company's share capital is set at one million eight hundred fifty-five thousand four hundred thirty-two United States Dollars (USD 1.855.432,00) represented by one million eight hundred fifty-five thousand four hundred thirty-two (1.855.432) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of two million eight hundred sixty-six thousand nine hundred sixty-five United States Dollars (USD 2.866.965,00) to raise it from its present amount of one million eight hundred fifty-five thousand four hundred thirty-two United States Dollars (USD 1.855.432,00) to four million seven hundred twenty-two thousand three hundred ninety-seven United States Dollars (USD 4.722.397,00), by creation and issuance of two million eight hundred sixty-six thousand nine hundred sixty-five (2.866.965) new shares of one United States Dollar (USD 1,00) each (the New Shares), all vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription for:

- One million seven hundred thousand seven hundred forty-two (1.700.742) New Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, together with a share premium in the amount of thirteen million seven hundred sixty-eight thousand two hundred eighty-five United States Dollars and twenty cents (USD 13.768.285,20) (the NYK Share Premium), by NYK, pre-named, by contribution in kind in the total amount of fifteen million four hundred sixty-nine thousand twenty seven United States Dollars and twenty cents (USD 15.469.027,20) consisting in the conversion of a receivable held by NYK, pre-named, towards the Company, in the same amount (the NYK Receivable) which NYK Receivable is incontestable, payable and due;

- One million one hundred sixty-six thousand two hundred twenty-three (1.166.223) New Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, together with a share premium in the amount of nine million four hundred forty-one thousand one hundred nine United States Dollars and eighty-six cents (USD 9.441.109,86) (the ITOCHU Share Premium), by ITOCHU, pre-named, by contribution in kind in the total amount of ten million six hundred seven thousand three hundred thirty-two United States Dollars and eighty-six cents (USD 10.607.332,86) consisting in the conversion of a receivable held by ITOCHU, pre-named, towards the Company, in the same amount (the ITOCHU Receivable) which ITOCHU Receivable is incontestable, payable and due.

3. Amendment of article 5 paragraph 1 of the Company's articles to give it henceforth the following content:

" **Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed share capital is set at four million seven hundred twenty-two thousand three hundred ninety-seven United States Dollars (USD 4.722.397,00) represented by four million seven hundred twenty-two thousand three hundred ninety-seven (4.722.397) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each."

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of two million eight hundred sixty-six thousand nine hundred sixty-five United States Dollars (USD 2.866.965,00) to raise it from its present amount of one million eight hundred fifty-five thousand four hundred thirty-two United States Dollars (USD 1.855.432,00) to four million seven hundred twenty-two thousand three hundred ninety-seven United States Dollars (USD 4.722.397,00), by creation and issuance of two million eight hundred sixty-six thousand nine hundred sixty-five (2.866.965) New Shares of one United States Dollar (USD 1,00) each, all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Liberation

NYK, represented as stated above, declares to subscribe for one million seven hundred thousand seven hundred forty-two (1.700.742) New Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of one million seven hundred thousand seven hundred forty-two United States Dollars (USD 1.700.742,00), together with the NYK Share Premium by contribution in kind in the total amount of fifteen million four hundred sixty-nine thousand twenty seven United States Dollars and twenty cents (USD 15.469.027,20) consisting in the conversion of the NYK Receivable which receivable is incontestable, payable and due.

ITOCHU, represented as stated above, declares to subscribe for one million one hundred sixty-six thousand two hundred twenty-three (1.166.223) New Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of one million one hundred sixty-six thousand two hundred twenty-three United States Dollars (USD 1.166.223,00), together with the ITOCHU Share Premium by contribution in kind in the total amount of ten million six hundred seven thousand three hundred thirty-two United States Dollars and eighty-six cents (USD 10.607.332,86) consisting in the conversion of the ITOCHU Receivable which receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contributions' existence and value

Proof of the existence and value of the contributions in kind has been given by:

- a balance sheet dated October 5, 2012 of the Company, certified true and correct by one of its managers;
- a contribution declaration of NYK, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the NYK Receivable;
- a contribution declaration of ITOCHU, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the ITOCHU Receivable.

Effective implementation of the contributions in kind

NYK, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the NYK Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the NYK Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than NYK, prenamed, is entitled to any rights as to the NYK Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the NYK Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

ITOCHU, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the ITOCHU Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the ITOCHU Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than ITOCHU, prenamed, is entitled to any rights as to the ITOCHU Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the ITOCHU Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Reports of the Company's managers

The reports of the managers of the Company, dated October 4th, 2012, annexed to the present deed, attest that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibilities, legally bound as managers of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agree with their description, with their valuation and confirm the validity of the subscriptions and payments.

Second resolution

The shareholders resolve to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation so that it shall read as follows:

" **Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed share capital is set at four million seven hundred twenty-two thousand three hundred ninety-seven United States Dollars (USD 4.722.397,00) represented by four million seven hundred twenty-two thousand three hundred ninety-seven (4.722.397) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq octobre.

Par-devant Nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Nippon Yusen Kabushiki Kaisha, une société par actions (Kabushiki Kaisha) établie et existant en vertu des lois du Japon, ayant son siège social au 3-2, Marunouchi, 2-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0005, Japon, et enregistrée auprès du Bureau des affaires juridiques de Tokyo sous le numéro 0100-01023785 (NYK), et

2. ITOCHU Corporation, une société par actions (Kabushiki Kaisha) établie et existant en vertu des lois du Japon, ayant son siège social au 1-3, Umeda, 3Chome, Kita-ku, Osaka 530-8448, Japon, et enregistrée auprès du Bureau des affaires juridiques de Tokyo sous le numéro 1200-01-077358 (ITOCU),

ici représentés par Mr. Gilles Martinez, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé respectivement le 4 octobre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Lula Nordeste Japan S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164779, constituée par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 21 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3209 en date du 29 décembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 20 août 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est fixé à un million huit cent cinquante-cinq mille quatre cent trente-deux Dollars Américains (USD 1.855.432,00) représenté par un million huit cent cinquante-cinq mille quatre cent trente-deux (1.855.432) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions huit cent soixante-six mille neuf cent cinquante-cinq Dollars Américains (USD 2.866.965,00) afin de le porter de son montant actuel d'un million huit cent cinquante-cinq mille quatre cent trente-deux Dollars Américains (USD 1.855.432,00) à quatre millions sept cent vingt-deux mille trois cent quatrevingt-dix-sept Dollars Américains (USD 4.722.397,00), par la création et l'émission de deux millions huit cent soixante-six mille neuf cent cinquante-cinq (2.866.965) nouvelles parts sociales d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription pour:

- un million sept cent mille sept cent quarante-deux (1.700.742) Nouvelles Parts Sociales d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, avec la prime d'émission d'un montant de treize millions sept cent soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq Dollars Américains et vingt cents (USD 13.768.285,20) (la Prime d'Émission NYK), par NYK, prénommée, par apport en nature d'un montant total de quinze millions quatre cent soixante-neuf mille vingt-sept Dollars Américains et vingt cents (USD 15.469.027,20) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par NYK, prénommée, à l'encontre de la Société (la Créance NYK) laquelle Créance NYK est certaine, liquide et exigible;

- un million cent soixante-six mille deux cent vingt-trois (1.166.223) Nouvelles Parts Sociales d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, avec la prime d'émission d'un montant de neuf millions quatre cent quarante et un mille cent neuf Dollars Américains et quatre-vingt-six cents (USD 9.441.109,86) (la Prime d'Émission ITOCHU), par ITOCHU, prénommée, par apport en nature d'un montant total de dix millions six cent sept mille trois cent trente-deux Dollars Américains et quatre-vingtsix cents (USD 10.607.332,86) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par ITOCHU, prénommée, à l'encontre de la Société (la Créance ITOCHU) laquelle Créance ITOCHU est certaine, liquide et exigible;

3. Modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 1.** Le capital social de la Société s'élève à quatre millions sept cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américains (USD 4.722.397,00) représenté par quatre millions sept cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (4.722.397) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune."

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de deux millions huit cent soixante-six mille neuf cent soixante-cinq Dollars Américains (USD 2.866.965,00) afin de le porter de son montant actuel d'un million huit cent cinquante-cinq mille quatre cent trente-deux Dollars Américains (USD 1.855.432,00) à quatre millions sept cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américains (USD 4.722.397,00), par la création et l'émission de deux millions huit cent soixante-six mille neuf cent soixante-cinq (2.866.965) nouvelles parts sociales d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

NYK, représentée comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire à un million sept cent mille sept cent quarante-deux (1.700.742) Nouvelles Parts Sociales, et de les libérer intégralement à leur valeurs nominales d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de un million sept cent mille sept cent quarante-deux Dollars Américains (USD 1.700.742,00), avec la Prime d'Émission NYK par apport en nature d'un montant total de quinze millions quatre cent soixante-neuf mille vingt-sept Dollars Américains et vingt cents (USD 15.469.027,20) consistant en la conversion de la Créance NYK laquelle créance est certaine, liquide et exigible.

ITOCHU, représentée comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire à un million cent soixante-six mille deux cent vingt-trois (1.166.223) Nouvelles Parts Sociales, et de les libérer intégralement à leur valeurs nominales d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de un million cent soixante-six mille deux cent vingt-trois Dollars Américains (USD 1.166.223,00), avec la Prime d'Émission ITOCHU par apport en nature d'un montant total de dix millions six cent sept mille trois cent trente-deux Dollars Américains et quatre-vingt-six cents (USD 10.607.332,86) consistant en la conversion de la Créance ITOCHU laquelle créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur des apports en nature a été donnée par:

- un bilan au 5 octobre 2012 de la Société, certifié exact et véridique par un de ses gérants;
- une déclaration d'apport de NYK, prénommée, attestant que celle-ci est la détentrice absolue de la Créance NYK;
- une déclaration d'apport de ITOCHU, prénommée, attestant que celle-ci est la détentrice absolue de la Créance ITOCHU;

Réalisation effective des apports en nature

NYK, prénommée, déclare, par le biais de son mandataire, que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance NYK et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable;
- la Créance NYK n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que NYK, prénommée, ne dispose de droits sur la Créance NYK;
- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance NYK en vue de valablement réaliser et formaliser la conversion et de rendre celle-ci efficace partout et envers tout tiers.

ITOCHU, prénommée, déclare, par le biais de son mandataire, que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance ITOCHU et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable;

- la Créance ITOCHU n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que ITOCHU, prénommée, ne dispose de droits sur la Créance ITOCHU;

- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance ITOCHU en vue de valablement réaliser et formaliser la conversion et de rendre celle-ci efficace partout et envers tout tiers.

Rapports des gérants de la Société

Les rapports des gérants de la Société en date du 4 octobre 2012, annexés au présent acte, attestent que les gérants de la Société, reconnaissant avoir été informés auparavant de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société eu égard aux apports en nature décrits ci-dessus, acceptent expressément leur description et leur évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital social de la Société s'élève à quatre millions sept cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américains (USD 4.722.397,00) représenté par quatre millions sept cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (4.722.397) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Martinez, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13237. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133910/250.

(120176528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

GCB Coal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 152.902.

Le bilan au 31.12.2011 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133825/9.

(120176681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Immaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5426 Mersch, 9, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 105.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133870/9.

(120176691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Immaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5426 Mersch, 9, allée John W. Leonard.
R.C.S. Luxembourg B 105.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133871/9.

(120176692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Inverso Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 153.355.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement du 30 juillet 2012

Résolutions:

- L'Assemblée raye le mandat d'administrateur de Messieurs Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty, avec effet immédiat.

- Monsieur Ocimar Versolato Calandrelli devient donc l'administrateur unique de la société.

- L'Assemblée raye Luxembourg International Consulting S.A.(Interconsult) de son mandat de commissaire aux comptes, en date du 27 septembre 2012.

- L'Assemblée nomme la société Premier Tax S.A, domiciliée au 59 Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés sous le N° B147687, comme commissaire aux comptes, à dater du 28 septembre 2012, jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2018.

- La Société Inverso Europe SA transfère son siège au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, à dater du 28 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133884/20.

(120176686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Loft Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 144.929.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/10/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012133927/12.

(120176629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Lux Golf Center, Société Anonyme.

Siège social: L-1646 Senningerberg, 25, rue du Grunewald.
R.C.S. Luxembourg B 156.991.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 septembre 2012

L'assemblée acte la démission de Madame Ann Wan Wauwe et nomme en remplacement Monsieur Michel Brochard, né le 13.11.62 à Etterbeek et résidant à L-1540 Luxembourg, 10 avenue Benjamin Franklin en qualité d'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

La signature de Monsieur Michel Brochard sera valablement conjointe avec un autre administrateur.

Référence de publication: 2012133930/13.

(120176679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Luxip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1364 Luxembourg, 10, rue de Crecy.
R.C.S. Luxembourg B 159.838.

—
Extrait de la résolution prise en date du 20 septembre 2012

Résolution

Le siège social est transféré à compter du 1^{er} octobre 2012, du 3a bld du prince henri, 1724 Luxembourg, au 10 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012133933/14.

(120176579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Mathis Prost C & P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 40.945.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133940/9.

(120176656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Besins Healthcare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.711.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 septembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012134172/13.

(120176612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Pamekas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 94.536.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134000/9.

(120176687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

RBC Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 148.411.

—
Rectificatif du dépôt du 27 avril 2012 sous la référence L120068251

Le rapport annuel au 31 octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RBC Funds (Lux)

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2012134030/14.

(120176666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

RBC Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 148.411.

—
Rectificatif du dépôt du 11 avril 2011 sous la référence L110056400

Le rapport annuel au 31 octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RBC Funds (Lux)

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2012134031/14.

(120176667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Reimerwe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134034/10.

(120176643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

RBC Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 148.411.

—
Rectificatif du dépôt du 2 mai 2012 sous la référence L120070150

En date du 30 novembre 2011, le réviseur d'entreprises, Deloitte S.A., a décidé de changer son nom en Deloitte Audit. Il s'est glissé une erreur dans l'adresse du siège sociale dans l'entête de publication.

Au lieu de: «69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg», il faut lire: «14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette».

Pour RBC Funds (Lux)

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2012134032/14.

(120176668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Signet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.819.

—
Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafter Versammlung welche am 15.06.2012 in Luxembourg stattfand.

Dritter Beschluss

Die Vollmachten der Administrateure und des Commissaires aux comptes enden mit der Generalversammlung für das Jahr 2012 der Aktionäre die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafter Versammlung welche am 19.09.2012 in Luxembourg stattfand.

Das Ausscheiden von Santiago Gestón de Iriarte als Administrateur wird angenommen und die Entlassung wird mit sofortiger Wirkung bewilligt.

Als neuer Administrateur wurde Herr Ángel Barrachina, 12, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg am Tage der Gesellschafter Versammlung ernannt.

Die Vollmacht des neu bestellten Administrateurs endet mit der Generalversammlung für das Jahr 2012 der Aktionäre die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 15.10.2012.

Référence de publication: 2012134069/21.

(120176660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

GS 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.780.

—
Constituée par devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2010, acte publié au Mémorial C no 2414

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS 2 Holdings S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2012135886/14.

(120179736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Soadip Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.511.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134074/9.

(120176689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Takko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.665.

—
Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 04 Octobre 2012 que:

- Monsieur Patrick SCHOTT démissionne de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 04 Octobre 2012;

- Monsieur Geoffrey LIMPACH, né le 11 Avril 1983 à Arlon et ayant son adresse professionnelle au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, est nommé en tant que gérant de classe A avec effet au 04 Octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 Octobre 2012.

Référence de publication: 2012134100/16.

(120176673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.
